

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR** ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Changement de dénomination du Fonds :**

Afin de se conformer aux guidelines de l'ESMA (autorité européenne des marchés financiers) publiée le 14 mai 2024 sur la dénomination des fonds adoptant des critères ESG, le terme « ISR » sera désormais supprimé de la dénomination du Fonds. Le Fonds sera en conséquence nouvellement dénommé « **SIENNA OBLIGATIONS VERTES** ».

- **Précisions sur les limites méthodologiques de l'approche extra financière :**

Des précisions ont été apportées concernant les limites méthodologiques rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche extra-financière du Fonds.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 31/01/2025, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21, boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com